

fût enfermé dans un monastère pour le reste de ses jours.

Ses adversaires, toutefois, gardaient du respect pour une si grande gloire. On l'envoya dans le plus illustre des monastères de France, à Cluni, dont l'abbé était son ami et correspondait avec Héloïse, car les personnages les plus éminents du clergé considéraient l'abbesse du Paraclet presque comme une mère de l'Église.

Abélard mourut à Cluni, en 1142. L'abbé de Cluni envoya ses restes mortels à Héloïse.

Héloïse et Abélard furent inhumés l'un près de l'autre au Paraclet. Après la suppression des ordres monastiques par la Révolution française, leurs restes furent amenés à Paris et réunis dans un même tombeau, bien connu, et honoré et fréquenté du peuple de Paris les jours où il va porter à ses morts des couronnes de fleurs dans le grand cimetière du Nord.

II

La littérature vulgaire ou laïque, diverse de formes, est une, au fond, dans cette période créatrice : elle n'est autre que la poésie chevaleresque. On ne saurait parler de la poésie chevaleresque, sans montrer en même temps la chevalerie elle-même, qui est le principe de cette poésie, et que cette poésie transforme à son tour.

Aujourd'hui, dans notre France moderne, une impopularité indélébile pèse toujours sur le souvenir de la féodalité : la société moderne, qui l'a si longtemps combattue et enfin terrassée, ne lui a point pardonné encore, et elle poursuit de sa haine tout ce qui lui rappelle un régime détesté, tout, excepté les traditions de la chevalerie. La chevalerie qui, pourtant, dans la plus grande partie de la

France et de l'Europe, rejetait presque sans exception de sa milice l'homme étranger à la caste nobiliaire, a trouvé grâce dans l'opinion du peuple ; son nom est resté quelque chose de national en France, et n'éveille dans la mémoire populaire que de vagues souvenirs de courage, de loyauté, de générosité, d'amour idéal et constant ; le fantôme chevaleresque apparaît, à travers les nuages du passé, abritant sous son écu sans tache les veuves, les orphelins, les opprimés, et consacrant sa force à la défense de la faiblesse et du droit outragé.

Le sentiment public ne se trompe jamais complètement : la distinction que l'opinion a établie d'instinct entre la féodalité et la chevalerie semble, à un coup d'œil superficiel, mal justifiée par les faits extérieurs ; mais on lui reconnaît une valeur très réelle, si l'on ne s'arrête pas à la surface de l'histoire, et si l'on pénètre un peu avant dans la vie morale et intérieure du moyen âge.

On a beaucoup discuté sur l'origine de l'ordre de chevalerie et sur la date précise de son établissement. Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de définir d'abord ce qu'on entend par chevalerie : c'est l'admission du jeune noble au rang des guerriers, à la suite d'un noviciat militaire ; admission entourée de certaines cérémonies symboliques, les unes guerrières, les autres religieuses, et accompagnées de certains engagements moraux contractés par le récipiendaire. La question de l'origine, ainsi posée, n'est pas difficile à résoudre : en tant qu'institution militaire, la chevalerie descend en droite ligne des coutumes celtiques et germaniques.

Les Gaulois et les Germains considéraient la réception du jeune homme parmi les guerriers comme l'acte le plus solennel de la vie, et c'était au milieu de l'assemblée nationale, du *conseil armé*, que le nouvel homme de guerre était investi, par la lance et le bouclier, du droit de partager les périls et la gloire de ses égaux. Cet usage, tombé en désuétude parmi les populations gallo-romaines, se conserva, d'une part, chez les peuples restés purement celtiques, de l'autre part, chez les conquérants germaniques. Après la dispersion des

il doit *garder* (protéger) les pauvres gens pour que les riches ne les puissent fouler, et soutenir les faibles pour que les forts ne les puissent honnir. Il se doit éloigner de tout lieu où gît la trahison ou le *faux jugement* (l'injustice). Il doit jeûner tous les vendredis, ouïr la messe chaque jour, et y faire offrande s'il a de quoi. Les chevaliers doivent garder la foi inviolablement à tout le monde, et surtout à leurs compagnons; ils se doivent aimer, honorer et assister les uns les autres en toute occasion. »

Le récipiendaire prêtait serment, alors on apportait toutes les pièces de l'armure qu'il allait avoir droit de revêtir : quand on lui avait passé le haubert, ceint l'épée, chaussé les éperons d'or, son parrain en chevalerie lui donnait un soufflet et trois coups de plat d'épée sur le cou, en lui disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de Notre-Dame (ou de saint Michel ou de saint Georges), je te fais chevalier! »

Les cloches sonnaient à joyeuses volées; l'église retentissait de fanfares: on apportait un heaume au jeune chevalier, on lui amenait un cheval de guerre; il s'élançait sur le coursier, et, faisant flamboyer sa lance au soleil et fendant l'air de son épée, il parcourait au galop les cours du château et les préaux verdoyants qui s'étendaient au pied des remparts, tandis que les acclamations populaires saluaient son entrée dans l'association des *preux*.

La chevalerie, la *milice* par excellence, comme on l'appelle, a donc ses règles d'initiation et ses règles de conduite, ses règles dans la guerre, tempérant la guerre : c'est son esprit qui défend de frapper l'ennemi réduit à demander merci, qui adoucit le sort des prisonniers, et tend à soumettre les rançons à des coutumes fixes et modérées. Comme pour les faits de guerre, elle a des règles pour les exercices de la paix, pour ces jeux qui sont l'image des combats et qui tiennent une si grande place dans les mœurs du moyen âge. Les jeux guerriers des Gaulois et des Germains, conservés et modifiés par les Franks, s'agrandissent, se systématisent, se codifient,

pour ainsi dire, vers le même temps où s'introduit le cérémonial religieux de l'initiation. Suivant les chroniques de Tours, ce fut un seigneur tourangeau, Geoffroi de Preuilli, qui formula le code des *tournois*, au milieu du xi^e siècle. Les tournois et leurs règlements se propagèrent rapidement dans toute la France, puis dans toute l'Europe latine, et le nom de *jeux français*, qu'ils conservèrent chez les autres nations, attesta que leur origine n'était contestée par personne.

Le *saint ordre de chevalerie* paraît ainsi complètement constitué dès le xi^e siècle, avec des règles positives et deux puissants mobiles moraux, le principe religieux et le principe héroïque. Cette première période de la chevalerie est déjà assez caractérisée pour enfanter sa poésie, et une grande poésie.

Quelques mots d'abord sur la langue, ou plutôt sur les langues qui servirent d'organe à cette poésie.

La langue du Nord et celle du Midi sont parfaitement tranchées au xi^e siècle. On les appelle encore collectivement langue *romane* ou *gauloise*, par opposition au latin; mais la première porte déjà son nom propre, qu'elle ne quittera plus : elle s'appelle déjà LANGUE FRANÇAISE. L'autre, signe frappant de l'absence de centre qui ne permettra pas la formation d'une vraie nationalité dans le Midi, n'a point de nom bien déterminé; on l'appellera tantôt langue *limousine*, à cause des poètes illustres nés dans le Limousin, tantôt langue *provençale*; le nom plus général de langue d'*oc*, par opposition à la langue d'*oil* (oui), ne passe guère en usage qu'au xiv^e siècle, et nous ne l'employons avant cette époque que pour la clarté du récit.

C'est cependant la langue du Midi qui se polit et s'assouplit la première aux rythmes poétiques. Plus sonore, plus musicale, plus riche en voyelles, plus rapprochée du génie grec et latin, elle acquiert de très bonne heure une variété, une flexibilité, une grâce, un coloris, un mouvement lyrique surprenants. La poésie du Midi, avec ses *canzos* (chants d'amour et de guerre), ses *tensons*, ses

sirventes, qui renouvellent l'ode, l'épigramme, l'épigramme et la satire antiques, est probablement en pleine vigueur dès le commencement du XI^e siècle : elle donne à la famille des poètes qu'elle inspire un nom nouveau, le beau nom de *trobadors* ou *trobaires* (troubadours), que le Nord adopte, de son côté, sous la forme de *trouveors* ou *trouveres* (*trouveurs*, par corruption *trouvères*).

Les trouvères eurent moins de feu, mais plus d'haleine que les troubadours. Moins vifs et moins subtils, avec une force et une sensibilité plus contenues, ils eurent davantage l'inspiration soutenue des grandes compositions. La France, à qui l'on a contesté le génie épique, durant le long oubli où est restée ensevelie sa vieille poésie, la France est précisément la nation qui a renouvelé l'épopée en Europe, et c'est dans celle de ses deux langues du moyen âge, qui était déjà et devait rester la *langue française*, qu'a été créée la *Chanson de Geste* (chanson de hauts faits, chanson historique et guerrière). L'Europe du moyen âge l'a hautement reconnu en nommant ce nouveau genre de poème héroïque *chanson à la française*, comme elle nommait *jeux français* les joutes et les tournois.

L'origine des Chansons de Geste est gallo-franke : elle n'est pas dans ces vieux chants germaniques recueillis par Charlemagne, et qui, perdus sous leur forme première, revivent en partie dans les *Nibelungen* allemands. Ce premier cycle épique, qui roulait principalement sur la lutte des Germains contre Attila, disparut de notre sol avec la langue tudesque : il fut remplacé par une nouvelle tradition poétique, formée sur les souvenirs de Charlemagne lui-même et de sa race. Au milieu du XI^e siècle, simultanément avec la constitution de l'initiation chevaleresque et des tournois, avec les premières expéditions des Normands en Italie, des Français, des Bourguignons, des Aquitains en Espagne, éclate au nord de la Loire la Chanson de Geste. La date est certaine. Aux champs de Hastings (1066), devant le front de l'armée prête à charger, le *jongleur* normand Taillefer entonne les strophes de la CHANSON DE ROLAND, qu'il

entremêle aux jeux d'une adresse héroïque. Nous avons retrouvé la CHANSON DE ROLAND. Nous possédons, sinon le texte primitif absolument pur, du moins le texte un peu augmenté, peut-être, mais antérieur, en tout cas, à la première croisade et à la fin du XI^e siècle.

Il manque là, sans doute l'inépuisable variété, le savoir encyclopédique d'Homère, la langue d'Homère surtout; mais, quant à l'art de la composition, Thérulde atteint, du premier élan, la vraie forme épique, que le roman du moyen âge ne saura plus retrouver après lui; et, quant à l'âme, le trouvère du XI^e siècle est au niveau de tout. Ce poète à demi barbare a déjà dans la poitrine le cœur du grand Corneille. Sa lecture rehausse l'âme. Chose surprenante! le souffle du poème est le patriotisme! le patriotisme, quand il n'y a encore qu'une simple communauté de mœurs et de langue, quand il n'y a point de patrie politique! La pensée du poète crée en arrière ce qui sera en avant, une vraie France, cette *douce France*, pour laquelle ses héros expriment une tendresse si touchante, et c'est Charlemagne qui en est pour lui la majestueuse personnification.

La popularité du personnage de Roland ne se ressent pas des alternatives que subit la mémoire de Charlemagne. Cet Achille français envahit toutes les langues, toutes les littératures, toutes les imaginations de la chrétienté : il sort même du monde chrétien; on retrouve des légendes de Roland chez les Turks de l'Asie Mineure et jusqu'au fond du Caucase. L'admiration des châteaux peut bien se partager entre Roland et vingt autres romanesques héros; le peuple ne lui connaît pas de rival parmi les douze pairs ni les *pala-dins*, depuis le jour où Thérulde a consacré son généreux trépas jusqu'au temps où Arioste rajeunira son immortalité en la rendant moins austère.

Franks sur le vaste territoire qu'ils avaient conquis, la coutume dut se modifier et perdre de sa solennité, au moins pour les guerriers de condition inférieure; mais elle ne disparut jamais, et des exemples assez nombreux attestent sa persistance sous les deux dynasties frankes. La féodalité s'en empara, et lui donna ce nom significatif de *chevalerie*, qui indiquait que la possession d'un cheval de guerre était le signe distinctif du noble homme. La *chevalerie* du fils d'un baron fut célébrée par des fêtes, des banquets et des jeux militaires auxquels prirent part tous les parents, les alliés, les feudataires du seigneur, et dont ses vassaux et ses sujets payèrent les frais. C'était là une des rares circonstances où les vassaux nobles devaient à leur sire autre chose que le secours de leur épée. L'admission au nombre des guerriers n'avait point été une simple formalité chez les Germains; on exigeait du récipiendaire des preuves de valeur données à la chasse ou ailleurs, une sorte de noviciat; le même principe reparut sous d'autres formes qui semblent calquées sur les degrés de la hiérarchie ecclésiastique : le jeune noble, avant de parvenir au grade de chevalier, de guerrier complet, eut à subir plusieurs années d'apprentissage et d'épreuves, sous les titres de page, de *varlet*, de *damoiseau*, d'*écuyer*. Les fils des petits tenanciers ne faisaient guère ce noviciat dans les tours isolées que leurs pères habitaient au fond d'un bois ou au sommet de quelque rocher; le suzerain les attirait dans son château pour s'assurer de la foi des parents, qui, de leur côté, se prêtaient volontiers à ces relations, à mesure que la sociabilité faisait des progrès, et que les châtelains se fréquentaient davantage dans les intervalles ou même à l'occasion de leurs innombrables querelles. Les jeunes nobles remplissaient dans la maison du seigneur toute sorte d'offices domestiques, auxquels la féodalité, conservatrice des traditions celtiques et germaniques, n'attachait aucune idée de servilité; et, le plus souvent, c'était de la main du suzerain qu'ils étaient armés chevaliers, ce qui établissait un nouveau lien entre eux et leur parrain en chevalerie.

Souvent, à leur tour, les hauts barons envoyaient leurs fils à la cour des princes souverains, du roi ou de l'empereur, et le résultat était le même sur une plus grande échelle.

Mais la chevalerie, en se régularisant ainsi, ne conserva point un caractère exclusivement militaire : la religion, qui présidait à tous les autres actes de la vie sociale, intervint pour consacrer la réception du néophyte, en fit une espèce de sacrement, et imposa au nouveau chevalier des engagements moraux de nature à développer chez lui la charité chrétienne envers ses égaux et ses inférieurs, à adoucir l'orgueil et la dureté féodale. Cela n'arriva point par mesure générale : ce ne fut pas l'œuvre de quelque concile acceptée par la noblesse; on ne saurait assigner une date précise à cette innovation si importante; mais il y eut évidemment coïncidence avec le mouvement religieux qui produisit la *Paix de Dieu* et la *Trêve de Dieu*. Le clergé bénit les armes qu'il n'avait pu arracher des mains de la noblesse, et s'efforça de tourner cette insatiable soif de guerre contre les musulmans et contre tous les ennemis de l'Église. La fusion des deux éléments guerrier et religieux dut être accomplie, et le pieux cérémonial de la chevalerie fut sans doute en pleine vigueur vers le milieu du XI^e siècle. Ce cérémonial était grave et austère : la veille du jour de réception, le jeune écuyer prenait un bain en signe de purification; puis on le revêtait d'une tunique blanche, d'une robe vermeille et d'une saie ou cotte noire, couleurs symboliques qui indiquaient l'engagement de mener une vie chaste, de verser son sang pour la foi, et d'avoir toujours présente la pensée de la mort. Le récipiendaire jeûnait jusqu'au soir, et passait la nuit en prières dans une église ou dans la chapelle du château; puis, le matin, il purifiait son âme par la confession, comme il avait purifié son corps par le bain, entendait la messe, et se présentait à la table sainte. La messe finie, le récipiendaire s'agenouillait devant le parrain qui devait lui conférer l'ordre, et qui lui rappelait brièvement les devoirs du guerrier : « Tout chevalier doit avoir droiture et loyauté ensemble;